

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 20 JUIN 2012

L'An Deux Mille Douze, le vingt juin, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le treize juin deux mille douze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame JANODET - Maire.

PRESENTS : Madame Christine JANODET, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Philippe MENAGER - Ghislaine PATRY - Farid RADJOUH - Paul FAROUZ – Nathalie BESNIET - Maurice CHAUVET - Jacqueline MARCONI - Alain GIRARD.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Gaston VIENS - Dahmane BESSAMI - Monique KUCINSKI – Geneviève BONNISSEAU – Josiane DAUTRY - Malikat VERA – Habib HASSOUNI - Imène BEN CHEIKH – Catherine GAUTHIER - Odette TERRADE - Pascale SOULARD - Mohammed GHERBI -Thierry ATLAN.

Absents représentés

**Madame Hind BENAÏNI représentée par Christine JANODET
Monsieur Bakay MEZRHIR représenté par Malikat VERA
Madame Claire CABRERA représentée par Dahmane BESSAMI
Monsieur Jean-François CHAZOTTES représenté par Farid RADJOUH
Monsieur Pascal PERRIER représenté par Ghislaine PATRY
Monsieur Denis AZAN représenté par Paul FAROUZ
Monsieur Frank-Eric BAUM représenté par Monique KUCINSKI
Monsieur Chérif ZEKOUANE représenté par Thierry ATLAN
Madame Nadia EL HADI représentée par Mohamed GHERBI**

Absents non représentés

**Monsieur François PHILIPPON
Monsieur Mustapha NAIDJA
Monsieur Abdelkrim HELALA
Madame Elisa MORMIN**

Conformément à l'article L 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Malikat VERA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

Monsieur Marc NIVET, Directeur général Adjoint des services de la Ville, qui assistait à la séance, a été désigné adjoint à titre d'auxiliaire.

La séance est ouverte à 20 h 35.

L'ordre du jour de la présente séance est adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du 24 mai 2012 est adopté à l'unanimité.

Les arrêtés pris en application de la délégation accordée le 26 mars 2009 et la liste des marchés à procédure adaptée sont présentés à l'Assemblée.

Madame SOULARD pose une question sur le contrat d'étude, de conseil en assurances et de gestion, valant acte d'engagement avec la société « Compagnie internationale d'arbitrages préventions et services », Madame la Maire répond qu'il s'agit de faire un état des lieux complet de la situation de la ville d'Orly et des préconisations pour établir un éventuel cahier des charges.

Le Conseil Municipal prend acte de ces arrêtés à l'unanimité.

Communications de la Municipalité

Elections

Madame la Maire regrette le taux de participation très faible aux élections législatives par rapport aux élections présidentielles. Elle se félicite du score de la gauche, dans sa diversité, qui a rassemblé 68.54 % des électeurs au premier tour et 70.5 % au deuxième tour avec un excellent report des voix. Elle considère que le Président de la République et le gouvernement ont une majorité à l'Assemblée Nationale et au Sénat qui leur permettront d'engager les réformes nécessaires.

Elle affirme que la municipalité agira pour que ce changement soit profitable à Orly et aux orlysiens.

Elle salue le dévouement des militants et le travail des personnels qui ont assuré la bonne tenue des bureaux de vote.

Fêtes dans la Ville

Le mois de juin est marqué par des fêtes, très nombreuses qui témoignent de la vitalité des orlysiens et de la richesse de leur expression.

Les fêtes de la ville ont été comme chaque année, leur point d'orgue, en rassemblant un public très divers et nombreux.

Madame la Maire remercie les bénévoles qui ont participé à leur réussite.

Elle souligne la mobilisation des services de la commune qui interviennent en support logistique de ces événements tous les jours du mois.

Madame la Maire donne rendez-vous pour les événements à venir

Evènements à venir

- Jeudi 21 juin : Fête de la musique.
- Samedi 23 juin : Visites des parcs et jardins, rendez vous à 9h en mairie, et à 11h30 pour inaugurer le nouveau square Alfred de Musset.
- Dimanche 24 juin : Fête du centre équestre.
- Mardi 26 juin : Signature de l'avenant de l'Anru : Cet avenant intervient 7 ans après la signature de la Convention de rénovation urbaine par Gaston VIENS et Jean Louis BORLOO et marque un nouvel engagement à hauteur de 8.5 millions d'euros pour les habitants des Navigateurs.
- Vendredi 13 juillet : Feu d'artifice avec comme thème musical : les 50 ans des Rolling Stones.
- Samedi 25 août : Fête de l'été.
- Samedi 8 septembre : Forum du temps libre.
- Samedi 15 septembre : Journées du patrimoine.
- Jeudi 20 septembre : Conseil municipal.

Madame la Maire propose d'aborder l'ordre du jour :

5 - Approbation de l'accord cadre pour la réalisation du Grand Stade de la Fédération Française de Rugby.

Objet : Approbation de l'Accord cadre pour la réalisation du Grand Stade de la Fédération Française de Rugby.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à candidature de la fédération française de rugby daté du 15 avril 2011 relatif au choix du site d'implantation du stade de 82 000 places, sur une emprise foncière de 15 hectares ;

Vu la délibération du Conseil général du Val-de-Marne n° 2011-4-1.12.15 en date du 6 juin 2011 appuyant la candidature du site de Thiais-Orly pour l'accueil du stade de la FFR ;

Vu la délibération du Conseil général du Val-de-Marne n° 2011-14-11 du 10 octobre 2011 approuvant la convention avec l'EPA-ORSA et les communes de Chevilly-Larue, Orly, Rungis et Thiais, pour la candidature du site de Thiais-Orly à l'implantation du grand stade de rugby ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'EPA-ORSA n°2011-24 sur l'approbation du schéma de principes « RD7 ORLY, avenue du Grand Paris » sur les communes de Thiais, Orly, Rungis et Chevilly-Larue ;

Vu la décision de la Fédération Française de Rugby du 9 décembre 2011 de retenir le site de Thiais-Orly parmi les deux finalistes à l'implantation du futur stade de rugby ;

Vu les délibérations du Conseil d'administration de l'EPA-ORSA du 13 avril 2012 n°2012-07 approuvant le bilan de la concertation préalable et n°2012-08 relative à la création de la Zone d'Aménagement Concerté Thiais - Stade du Grand Paris

Vu la délibération du Conseil général du Val-de-Marne n°2012-8-7 du 30 avril 2012 approuvant la convention de financement, établie entre le Conseil général, l'EPA-ORSA et les villes de Chevilly-Larue, Thiais, Orly et Rungis, pour la phase finale de la candidature à l'implantation du Stade de la Fédération Française de Rugby ;

Considérant l'opportunité exceptionnelle que constituerait l'arrivée d'un tel équipement pour le développement urbain et de l'emploi sur le territoire du Val-de-Marne ;

Considérant que la signature de l'accord cadre, document synthétisant l'ensemble des engagements réciproques du groupement candidat et de la Fédération Française de Rugby, constitue la dernière étape du processus de sélection du site d'implantation du futur Grand Stade avant la décision de la Fédération Française de Rugby ;

Vu le rapport de Madame la Maire d'Orly ;

APRES DELIBERATION

Article unique : L'accord cadre pour la réalisation du Grand Stade de la Fédération Française de Rugby, établi entre le Conseil général, l'EPA-ORSA, les villes de Chevilly-Larue, Thiais, Orly et Rungis et la Fédération Française de Rugby est approuvé. Madame la Maire d'Orly est autorisée à le signer.

Madame la Maire salue la présence de Monsieur TOUCHEFEU et de Monsieur PERU du cabinet GAIA.

La séance est suspendue pour leur permettre de faire la présentation économique et juridique du dossier ainsi que de ses enjeux d'aménagement.

La séance reprend à 21h45.

Il est précisé que si le projet de grand stade Thiais Orly est retenu, ce dernier fera l'objet d'une enquête publique conformément à la réglementation.

D'ores et déjà les principaux éléments du dossier sont consultables sur le site :

www.thiais-orly-rugby.fr

Adopté à l'unanimité.

6 - Compte administratif de l'exercice 2011 de la commune - Détermination et affectation du résultat.

Madame la Maire présente les grandes lignes du compte administratif 2011 de la commune.

A l'issue du débat, Madame la Maire quitte la salle et confie la présidence à Monsieur MENAGER. Il est ensuite procédé au vote :

Objet : Compte administratif de l'exercice 2011 de la commune - Détermination et affectation du résultat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Ménager, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif 2011 de la commune, dressé par Madame Christine Janodet, Maire ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121.31 qui précise que le Conseil municipal entend, débat et arrête les comptes ;

VU l'instruction comptable M14 qui précise que "l'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant" ;

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les opérations et résultats retracés au titre de l'exercice 2011 par le Trésorier et la Ville d'Orly respectivement dans le compte de gestion et dans le compte administratif ;

CONSIDÉRANT que le résultat de fonctionnement, sur lequel porte la décision d'affectation est le résultat constaté à la clôture de l'exercice, et qu'il est constitué par le résultat comptable de l'exercice, augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement du même exercice, soit le résultat cumulé, et que ce résultat à affecter ne tient pas compte des restes à réaliser ;

CONSIDÉRANT les résultats et l'état des restes à réaliser en section d'investissement qui s'établissent comme suit :

Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2011	- 2.361.107,27 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	7.248.033,64 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	8.373.090,58 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 1.125.056,94 €
Besoin de financement cumulé à couvrir	3.486.164,21 €

CONSIDÉRANT que le résultat cumulé peut être affecté, en tout ou partie, soit au financement de la section d'investissement (compte de réserve

1068), soit au financement de la section de fonctionnement en report à nouveau, positif ou négatif selon les cas ;

APRÈS DÉLIBÉRATION

Article 1 : DONNE acte à Madame la Maire de la présentation faite du compte administratif 2011 de la Commune, en pleine concordance avec le compte de gestion, étant précisé que ses résultats peuvent se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes totales de l'exercice	22.694.765,12 €
Dépenses totales de l'exercice	18.540.065,52 €
Soit un excédent de	+ 4.154.699,60 €
Déficit antérieur reporté	- 6.515.806,87 €
Résultat d'investissement cumulé à la clôture 2011	- 2.361.107,27 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes totales de l'exercice	50.479.979,27 €
Dépenses totales de l'exercice	46.951.304,95 €
Soit un excédent de	+ 3.528.674,32 €
Excédent antérieur reporté	316.034,22 €
Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture 2011	+ 3.844.708,54 €

Article 2 : ARRÊTE le résultat définitif de l'exercice 2011 à un excédent de 1.483.601,27 €. Compte tenu du solde négatif de -1.125.056,94 € des restes à réaliser en recettes et dépenses d'investissement, il est constaté un solde global de fin d'exercice de 358.544,33 €.

Article 3 : DÉCIDE d'affecter la partie du résultat cumulé nécessaire à la couverture du besoin de financement, soit 3.486.164,21 €, en réserves au compte 1068 de la section d'investissement.

Article 4 : DÉCIDE d'affecter le solde de l'excédent, soit 358.544,33 €, en report à nouveau à la section de fonctionnement au compte 002.

Adopté à la majorité moins 4 abstentions (dont 1 mandat) du GCSAS, Madame la Maire ne prenant pas part au vote.

7 - Compte administratif de l'exercice 2011 du budget annexe d'assainissement – Détermination et affectation du résultat.

Madame la Maire présente les grandes lignes du compte administratif 2011 du budget annexe d'assainissement.

A l'issue du débat, Madame la Maire quitte la salle et confie la présidence à Monsieur MENAGER. Il est ensuite procédé au vote :

Objet : Compte administratif de l'exercice 2011 du budget annexe d'assainissement – Détermination et affectation du résultat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Ménager, Maire-adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 du budget annexe d'assainissement, dressée par Madame Christine Janodet, Maire ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121.31 qui précise que le Conseil municipal entend, débat et arrête les comptes ;

VU l'instruction comptable M49 qui précise que "l'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part, le résultat de la section d'exploitation ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant" ;

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les opérations et résultats retracés au titre de l'exercice 2011 par le Trésorier et la Ville d'Orly respectivement dans le compte de gestion et dans le compte administratif ;

CONSIDÉRANT que le résultat d'exploitation, sur lequel porte la décision d'affectation est le résultat constaté à la clôture de l'exercice, et qu'il est constitué par le résultat comptable de l'exercice, augmenté du résultat reporté à la section d'exploitation du même exercice, soit le résultat cumulé, et que ce résultat à affecter ne tient pas compte des restes à réaliser ;

CONSIDÉRANT les résultats et l'état des restes à réaliser en section d'investissement qui s'établissent comme suit :

Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2011	- 414.437,14 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	70.882,00 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	671.247,76 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 600.365,76 €
Besoin de financement cumulé à couvrir	1.014.802,90 €

CONSIDÉRANT que le résultat cumulé peut être affecté, en tout ou partie, soit au financement de la section d'investissement (compte de réserve 1068) soit au financement de la section d'exploitation en report à nouveau, positif ou négatif selon les cas ;

APRÈS DÉLIBÉRATION

Article 1 : ARRÊTE le compte de gestion de l'exercice 2011 conformément au document transmis par le Trésorier d'Orly

Article 2 : DONNE acte à Madame la Maire de la présentation faite du compte administratif 2011 du budget annexe d'assainissement, en pleine concordance avec le compte de gestion, étant précisé que ses résultats peuvent se résumer ainsi :

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes totales de l'exercice	636.256,22 €
Dépenses totales de l'exercice	330.133,71 €
Soit un déficit de	306.122,51 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	- 720.559,65 €

D'où un besoin de financement cumulé de clôture au 31/12/2011 414.437,14 €

EN SECTION D'EXPLOITATION :

Produits totaux de l'exercice	509.809,80 €
Charges totales de l'exercice	417.831,25 €
Soit un excédent de	91.978,55 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent après affectation	0 €
L'excédent de 2010 de 110.197,97 € ayant permis de contribuer au financement de la section d'investissement	0 €
D'où un résultat de clôture au 31/12/2011	91.978,55 €

Article 3 : ARRÊTE le résultat définitif de l'exercice 2011 à un déficit d'un montant de 322.458,59 €. Compte tenu du solde négatif de 600.365,76 € des restes à réaliser en recettes et dépenses d'investissement, il est constaté un solde global de fin d'exercice de - 922.824,35 €.

Article 4 : DÉCIDE d'affecter la totalité du résultat cumulé afin de couvrir une partie du besoin de financement, soit 91.978,55 €, en réserves au compte 1068 de la section d'investissement.

Adopté à l'unanimité, Madame la Maire ne prenant pas part au vote.

8 - Approbation du Compte de gestion 2011 – commune d'Orly.

Objet : Compte de gestion de l'exercice 2011 de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 qui précise que le Conseil municipal entend, débat et arrête les comptes ;

VU le détail des opérations finales de l'exercice 2011 établi au regard du compte susmentionné et transmis par Madame LEBAILLY Trésorière d'Orly du 1er janvier au 31 décembre 2011 ;

VU les budgets primitif, supplémentaire et modificatifs de l'exercice 2011, et les autorisations spéciales de recettes et dépenses délivrées pendant ledit exercice ;

VU le compte administratif dans lequel Madame la Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la Commune en a retirée ;

VU l'instruction comptable M14 qui précise que "l'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant" ;

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les opérations et résultats retracés au titre de l'exercice 2011 par le Trésorier et la Ville d'Orly respectivement dans le compte de gestion et dans le compte administratif ;

APRÈS DÉLIBÉRATION

Article 1 : STATUE sur les opérations du compte de gestion de l'exercice 2011, sauf le jugement de la Chambre Régionale des Comptes, conformément au document transmis par le Trésorière d'Orly et étant précisé que ses résultats peuvent se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes totales de l'exercice	22.694.765,12 €
Dépenses totales de l'exercice	18.540.065,52 €
Soit un excédent de	+ 4.154.699,60 €
Déficit antérieur reporté	- 6.515.806,87 €
Résultat d'investissement cumulé à la clôture 2011	- 2.361.107,27 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes totales de l'exercice	50.479.979,27 €
Dépenses totales de l'exercice	46.951.304,95 €
Soit un excédent de	+ 3.528.674,32 €
Excédent antérieur reporté	316.034,22 €
Résultat de fonctionnement cumulé à la clôture 2011	+ 3.844.708,54 €

Article 2 : ARRÊTE le résultat définitif de l'exercice 2011 à un excédent de 1.483.601,27 €. Compte tenu du solde négatif de -1.125.056,94 € des restes à réaliser en recettes et dépenses d'investissement, il est constaté un solde global de fin d'exercice à affecter de 358.544,33 €.

Adopté à l'unanimité.

9 - Compte administratif de l'exercice 2011 du Centre médico-psycho-pédagogique (Cmpp) - Détermination du résultat.

Madame la Maire présente les grandes lignes du compte administratif 2011 du Cmpp.

A l'issue du débat, Madame la Maire quitte la salle et confie la présidence à Monsieur MENAGER. Il est ensuite procédé au vote :

Adopté à l'unanimité, Madame la Maire ne prenant pas part au vote.

10 - Budget supplémentaire 2012 – budget général.

Adopté à la majorité moins 4 abstentions (dont 1 mandat) du GCSAS.

A 21H45 Monsieur HASSOUNI quitte la salle et donne pouvoir à Monsieur Maurice CHAUVET.

11 - Approbation du nouveau plan de financement du Pôle Image Numérique et de la convention d'objectifs entre la Ville d'Orly et l'Association Ecole Européenne Supérieure d'Animation (EESA).

Adopté à la majorité moins 4 abstentions (dont 1 mandat) du GCSAS.

12 - Approbation de l'élargissement de l'objet des statuts du Syndicat Intercommunal des communes de Choisy-le-Roi, d'Orly et de Villeneuve-le-Roi pour la Gestion et l'Animation du Plan d'Insertion et d'Emploi (PLIE).

Adopté à l'unanimité.

13 - Projet de convention entre les communes de Choisy-le-Roi et d'Orly relative à la mise en place et au fonctionnement du Centre de ressources au sein du Centre de l'entrepreneuriat.

Projet de contrat de bail civil en l'état futur d'achèvement sous conditions suspensives du Centre de ressources au sein du Centre de l'entrepreneuriat conclu entre la société par actions simplifiée du Lys Rouge et les communes de Choisy-le-Roi et d'Orly.

Adopté à l'unanimité.

14 - Définition des modalités de consultation du public sur les conséquences de l'application de la loi sur la majoration des droits à construire sur le plan local d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

15 - Régularisation foncière d'une emprise de terrain au droit du numéro 29 de la rue du 11 Novembre 1918 appartenant à Madame GIACOMUZZY.

Adopté à l'unanimité.

16 - Approbation de la modification du plan local d'urbanisme en vue de son adaptation réglementaire.

Adopté à la majorité moins 4 abstentions (dont 1 mandat) du GCSAS.

17 - Règlement communal d'assainissement.

Adopté à l'unanimité.

18 - Modulation du régime indemnitaire des agents de catégorie C.

Adopté à la majorité moins 4 voix contre (dont 1 mandat) du GCSAS.

19 - Modulation du régime indemnitaire des agents de catégorie A et B.

Adopté à la majorité moins 4 voix contre (dont 1 mandat) du GCSAS.

20 - Modification des postes de psychologue au Centre médico-psychopédagogique (Cmpp).

Adopté à l'unanimité.

21 - Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits résultant des concessions de terrain et des concessions des columbariums dans les cimetières d'Orly.

Adopté à l'unanimité.

22 - Revalorisation des tarifs pour l'année scolaire 2012/2013 Centre équestre municipal.

Adopté à l'unanimité.

23 - Modification des tarifs du Centre municipal d'expression et

d'activités féminines (CMEAF).

Adopté à l'unanimité.

24 - Approbation du renouvellement de la convention à passer avec l'Avenir Sportif d'Orly pour la mise en œuvre d'activités physiques et sportives en faveur des adhérentes du Centre Municipal d'Expression et d'Activités Féminines (CMEAF).

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Madame SOULARD s'interroge sur la diffusion des procès verbaux des conseils municipaux, l'administration reconnaît un retard et précise que ces documents sont à la frappe.

La séance est levée à 23h45.

Malikat VERA

Secrétaire de séance

Christine JANODET

Maire
Conseillère générale du Val-de-Marne